

Comité des usagers Pour la défense
des hôpitaux de proximité
Mairie
50400 GRANVILLE
Mail : usagers.hopital.granville@gmail.com

à Madame la Ministre de la Santé
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Demande d'annulation par voie de recours hiérarchique de la décision supprimant la dernière ligne de transport secondaire SMUR 24h/24 de la Manche et demande d'annulation des transferts de services médicaux du site de Granville vers celui d'Avranches.

Madame la Ministre,

Nous sommes une association soutenue par un collectif de médecins libéraux et hospitaliers du sud-manche (département de 500 000 habitants avec forte augmentation de population pendant toutes les vacances scolaires). Ce collectif d'une cinquantaine de médecins pour l'instant demande l'annulation de la décision de supprimer le SMUR ainsi qu'une amélioration de la répartition de l'offre de soins sur la région Basse-Normandie (reportage France 3 visible ici : <https://youtu.be/ElMqidppPg0>)

Comme vous le savez peut-être, la **seule et dernière ligne de transport SMUR secondaire de garde 24h/24** pour le département de la Manche, basée à Granville, doit être supprimée le 4 janvier 2016 par l'ARS pour des raisons budgétaires. En effet, cette ligne n'est financée que par l'hôpital de Granville alors que 43% de son activité est dédiée aux transports pour les hôpitaux du nord de la Manche ce qui semble poser problème. Le directeur avait affirmé que cette ligne serait remplacée par un ligne de transport SMUR basée à St-Lo ce qui n'est actuellement toujours pas le cas alors que nous sommes à 3 semaines des échéances.

Nous demandons par recours hiérarchique l'annulation de cette décision. Nous n'en avons pas la copie car la direction de l'hôpital n'a pas souhaité nous la fournir.

Nous aimerions avoir plus de transparence vis-à-vis du coût exact de cette ligne. Par exemple, un médecin de l'Allier nous expliquait que leurs lignes SMUR ne coûtaient que 500 000 euros alors qu'au CHU de Clermont-ferrand elles s'élevaient à 1 500 000 euros car l'équipe de SAMU n'était pas mutualisée avec les urgences comme à Caen. Ici à Granville, l'équipe travaille dans le service des urgences, à l'UHCD (unité d'hospitalisation de courte durée) et au SMUR et donc doit coûter moins cher qu'à CAEN où l'équipe ne travaille pas aux urgences. Nous ne savons pas pourquoi le SROS n'est pas entendu par l'ARS, lui qui demande une augmentation des transports SMUR médicalisés dans l'Orne et la Manche.

Nous souhaitons que cette ligne de SMUR persiste 24h/24 et reste affectée à l'hôpital de Granville, qui n'a plus de service de réanimation, qui a une base d'hélicoptère de la sécurité civile et dont le bassin de population croit de plus en plus avec de nombreux retraités qui viennent s'installer toute l'année sur la côte entre Montmartin-sur-mer et Carolles. Ce SMUR dessert toute la Manche et sert également aux services de réanimation (dont Avranches) pour la réalisation de certains examens (potentiels évoqués cérébraux), aux transferts des AVC, à la pédiatrie ou à la maternité. De plus, sachant que les services de chirurgie ferment les uns après les autres, nous aurons besoin de plus en plus, des services de transports médicalisés. **Enfin, nous sommes un des départements avec des taux de mortalité par infarctus et AVC les plus élevés de France (cf. cartes)**, sans service de coronarographie proche puisque les 2 sont à Caen (à une heure de route), et sans département limitrophe à l'Ouest (puisque'il s'agit d'une presqu'île), vous comprendrez que ces

“restructurations” nous semblent dangereuses et non avenues. Vu le manque d’infrastructure hospitalière et de transports près de nos côtes, la mortalité ne risque pas de diminuer.

D’autre part, suite à un problème à Avranches (un patient décédé suite à un appel au SAMU50) et à un procès, l’ARS a souhaité remettre en conformité le SMUR primaire d’Avranches MAIS pas celui de Granville... La persistance de la non-conformité des équipes SMUR de Granville est incohérente avec une offre de soins de qualité et est d’ailleurs hors-la-loi. Quels jeunes médecins désireraient travailler dans ces conditions ? Faut-il attendre un nouveau procès ?

Nous avons comparé avec les autres départements de France et si cette ligne est supprimée, nous serons le seul département avec l’Ardèche (dont le nombre d’habitants est moindre et le taux de mortalité par cardiopathie ischémique est inférieure au notre) dans cette situation. Certains départements de taille inférieure comme l’Yonne (340 000 habitants) ou la Charente-Maritime (352 000 habitants) ont même parfois deux centres de coronarographie (Charente-M) et des lignes de transport secondaire qui subsistent, et ce jusqu’à au moins trois par département.

Nous sollicitons aussi de la **bienveillance des autorités compétentes un arrêt des transferts hospitaliers de Granville vers Avranches puisque d’une part la réfection des nouveaux services n’est pas amortie et que d’autre part, le service des urgences (15 000 passages par an) sera amené à disparaître, faute de médecins désirant travailler dans ces conditions, s’il n’existe plus de services hospitaliers à proximité. Nous demandons également la création de postes d’assistants spécialistes régionaux et d’internes** dans les secteurs déficitaires (cardiologie, orl, pédiatrie, rhumatologie, ophtalmologie, chirurgie maxillo-faciale, gastro-entérologie).

Où est l’égalité des chances et des territoires ? Qu’est devenu le message “égalité, fraternité ?” quand le secteur de Paris est ainsi surdôté en médecins notamment spécialistes par rapport aux autres départements. L’IGAS (1) avait déjà fait un rapport en 2010 à ce sujet, pointant du doigt la Basse-Normandie et le manque de postes en post-internat...ça fait donc 5 ans maintenant.. **Le fait qu’il y ait cinq fois plus de médecins anesthésistes à Paris que dans la Manche ou l’Orne est particulièrement choquant et nous désirerions que ces inégalités, même si elles ne peuvent être supprimées soient au moins réduites.**

En conclusion, nous demandons par recours hiérarchique d’annuler la décision de supprimer la dernière ligne de transport SMUR secondaire qui nous semble être une erreur manifeste d’appréciation de la situation. De plus, nous demandons également par recours hiérarchique d’annuler les transferts des services hospitaliers de chirurgie ambulatoire, de gastrologie et de pneumologie prévus en 2016-2017. Nous serons particulièrement vigilants vis-à-vis de la procédure en cours car l’offre de soins dans nos régions, malgré l’éloignement des CHU, ne doit pas disparaître pour des raisons purement financières d’autant que la nouvelle loi demande que les patients soient tous à moins de 30 mn d’un service de prise en charge de l’aide médicale urgente ce qui ne serait plus le cas pour les patients urbains et/ou âgés (et donc bien souvent sans permis de conduire ni voiture) du nord de Granville.

Nous vous prions d’agréer, madame la ministre, l’expression de nos salutations distinguées.

La présidente Le trésorier

Site facebook : <https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-dusagers-pour-la-d%C3%A9fense-de-lh%C3%B4pital-public-de-proximit%C3%A9-1503448126636050/>

(1)<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000383/0000.pdf>